****

**Mission permanente du Pakistan auprès des Nations Unies**

**Genève**

**Déclaration du Pakistan**

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) Vingt-sixième session

**Genève, 26 – 30 juillet 2021**

**Point 4.i) de l’ordre du jour**

**Document CDIP/26/6, Poursuite des webinaires**

Madame la Présidente,

Le transfert de technologie est une condition préalable nécessaire pour permettre aux pays en développement d’acquérir les compétences nécessaires à l’exécution de leurs obligations, qui sont à leur tour essentielles à un développement inclusif. Dans la situation actuelle, “les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet dans le contexte de la pandémie de Covid-19” constituent l’un des thèmes les plus fondamentaux de l’assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA). Aussi ma délégation réitère-t-elle sa proposition d’organiser une série de webinaires axés sur l’assistance technique concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet dans le contexte de la pandémie de Covid-19 afin d’aider les pays en développement et les PMA à obtenir un plus large accès aux futurs produits de santé tels que les vaccins.

Tout en restant souple quant aux modalités des futurs séminaires, nous sommes d’avis que la mise en œuvre de cet aspect important du transfert de technologie ne devrait pas se limiter uniquement à des webinaires.